Conditions de l'offre « Avantages 2017 » sur le Catalogue 2017 Apave Formation

Règlement complet

Opération « Avantages 2017 » organisée par Apave dont le siège est situé au 191, rue de Vaugirard - 75738 Paris cedex 15, au nom et pour le compte d'Apave Alsacienne SAS, Apave Nord-Ouest SAS, Apave Parisienne SAS et Apave Sudeurope SAS **(hors DOM TOM)**.

Principe

Apave fera bénéficier d'une remise de 20% sur toute formation interentreprise du catalogue 2017 commandée à partir du 1er décembre 2016 et réalisée entre le 4 janvier et le 28 février 2017. (**HORS FORMATION AMIANTE, RADIOPROTECTION, NUCLEAIRE, SST, RISQUES CHIMIQUE (UIC), COORDONNATEUR SPS ou tout autre accord spécial tarifaire).**
Vous pouvez consulter l'intégralité des formations (dates, lieux, etc.) et leurs programmes détaillés sur le site www.apave-formation.com.

La remise s'appliquera uniquement au moment de l'inscription sur utilisation du code « **AVANTAGES 2017** ». Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres remises (contrats nationaux, remises dégressives, etc.). Le tarif appliqué sera celui permettant au client d'obtenir les tarifs HT les plus avantageux.

Les prix indiqués sur le catalogue formation 2017 et sur le site apave-formation.com ne tiennent pas compte de la réduction qui sera effective lors de la facturation.

La participation à la promotion implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité ainsi que des Lois, Règlements et autres textes applicables en France, ainsi qu'aux conditions générales de vente Apave qui s'appliquent à cette offre promotionnelle.